



Comité syndical Séance du 02 avril 2025



Par suite d'une convocation en date du 26/03/2025, les membres composant le Comité syndical de la MIFE se sont réunis au siège du Syndicat mixte le mercredi 02 avril 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame KETFI-CHARIF.

Membres en fonction : 6

Membres Présents : 6

Madame Loubna KETFI-CHARIF, vice-présidente. Madame Marie-France CEFIS, conseillère départementale déléguée-titulaire. Madame Isabelle MOUGIN, conseillère départementale - suppléante Monsieur Sébastien VIVOT, adjoint au Maire de Belfort-Titulaire. Madame CERF Parvin, conseillère municipale ville de Belfort -suppléante. Philippe LEGROS, conseiller municipal ville de BELFORT.

Les absents excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales : 1

Monsieur Paul GROSJEAN, Président pouvoir à Madame KETF-CHARIF

Les absents excusés : 4

Madame Samia JABER, conseillère départementale. Madame Marie-Hélène IVOL, Vice-présidente du Conseil départemental du Territoire de Belfort -Suppléante. Monsieur BOUCARD Ian, député. Monsieur Yves VOLA, adjoint au Maire de Belfort

Assistent en outre à la séance : Madame Sabrina FISCHER, Directrice du service de l'Insertion et du Retour à l'Emploi - Conseil départemental. Madame Karine CISZOWSKI, DGA solidarité – Conseil départemental

Secrétariat de séance : Morgane SIFFERLEN, assistante RH/ finances - Nadia GOURDON, directrice générale des services

Approbation du compte administratif 2024 du budget général

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés, qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- L'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

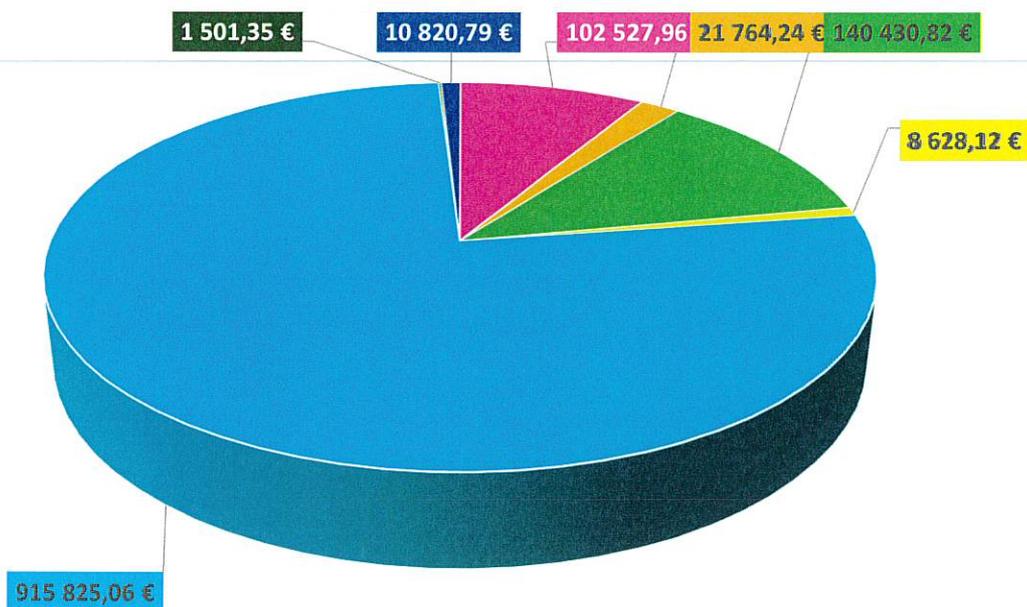
Contrairement à un budget qui doit être en principe équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

I – Section de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	481 020.00 €	570 290.82 €
012	Charges de personnel	899 150.00 €	865 123.90 €
014	Atténuation de produit	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	30 508.30 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	16 150.00 €	13 412.95 €
66	Charges financières - intérêts emprunts	40 400.00 €	31 325.02 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 467 228.30 €	1 480 152.69 €
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	12 491.70 €	12 731.70 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 491.70 €	12 731.70 €
TOTAL (a)		1 479 720.00 €	1 492 884.39 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	102 527.96 €	102 527.96 €
013	Atténuation de charges	25 000.00 €	21 764.24 €
70	Produits des services	122 267.22€	140 430.82 €
73	Impôts et taxes	0.00 €	8 628.12 €
74	Dotations et subventions	1 347 452.78 €	915 825.06 €
75	Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 501.35 €
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	10 820.79 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 597 247.96 €	1 201 498.34 €
TOTAL (b)		1 597 247.96 €	1 201 498.34 €
Résultat de l'exercice 2024 (b-a)	- 291 386.05 €		

1- Les recettes de fonctionnement



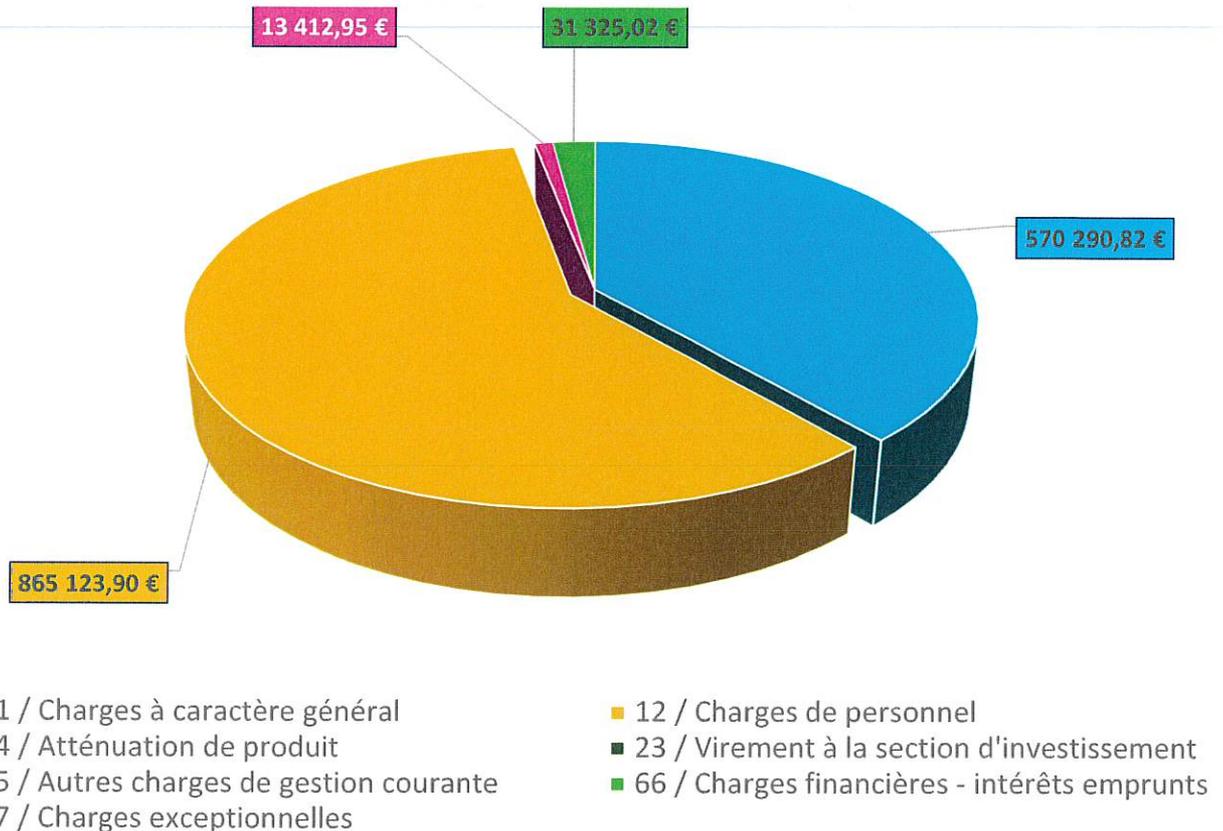
- 2 / Résultat de fonctionnement reporté
- 70 / Produits des services
- 74 / Dotations et subventions
- 13 / Atténuation de charges
- 73 / Impôts et taxes
- 75 / Autres charges de gestion courante

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 1 201 498.34 €. Elles sont inférieures de 24.7 % au budget prévisionnel 2024.

- **Les produits des services, du domaines et ventes diverses (Chapitre 70)**
Ces montants correspondent aux paiements de transports à la demande, à la refacturation des charges du bâtiment, au reversement du salaire d'un agent mis à disposition et au reversement du salaire du conseiller numérique plus important que budgétisé.
- **Dotations et participations (Chapitre 74)**
La différence entre le budgétisé et le réalisé s'élève à 431 627.72€. Cette somme correspond à :
 - La non-réalisation d'une recette non fléchée au 7478 intitulée dans le rapport du BP 2024 : « des contributions autres de partenaires ou fondations dans le cadre de la mise en œuvre ainsi que les AAP et appels à manifestation »
 - La non-réalisation de deux recettes FSE + au 7478 concernant les dossiers MOBIJOB et CLAUSES/LABEL 2024

2 – Les dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 492 884,39 €. Elles sont très légèrement supérieures au budget prévisionnel 2024.

→ Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergies, maintenances, assurances, ...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentations, frais d'affranchissement et de télécommunications, ...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 570 290,82 € et représente 38% des dépenses de fonctionnement. Les dépenses sont supérieures au budget primitif 2024, les prestations de services (Compte 611) ayant été supérieures au prévisionnel.

→ Les charges de personnel (Chapitre 012)

Les charges de personnel sont de 865 123,90 € pour l'exercice 2024 et représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement : 57,9 % du budget global de fonctionnement. Elles sont en baisse par rapport à la prévision budgétaire 2024 du fait de l'arrêt, à compter de septembre 2024, des recrutements prévus en raison de la situation financière.

En synthèse :

- Un agent sur les dossiers clauses /label en fin de contrat -non remplacé
- Un contrat d'apprentissage arrêté d'un commun accord.
- Un agent d'accueil en partage avec la mission locale- non réalisé.
- Un agent pour les dossiers MOBIJOB/TIMS – non réalisé.

Au 1^{er} janvier 2025, les agents se répartissent ainsi :

Contractuels	Catégorie	ETP	effectif	Poste occupé	
				Statut	Temps travail
Adjoint technique	C	0,5	1	CDD	18,5/37
Assistante de conservation principale	B	1	1	CDI	37/37
Attaché	A	2	2	CDD	37/37
Rédacteur	B	0,8	1	CDD	37/37
Rédacteur	B	3	3	CDD	37/37
Adjoint administratif	C	1	1	CDD	37/37
Total		8,3	9		

Titulaires	Catégorie	ETP	effectif	Poste occupé	
				Statut	Temps travail
Attaché	A	0,8	1	Titulaire	29.36/37
Attaché	A	2	2	Titulaire	37/37
Rédacteur	B	1	1	Titulaire	37/37
Adjoint patrimoine pal 2 eme cl	C	0,68	1	Titulaire	25.22/37
Adjoint Technique	C	0,5	1	Titulaire	18.5/37
Adjoint adm pal 2 eme cl	C	1	1	Titulaire	37/37
Adjoint adm pal 1eme cl	C	1	1	Ttulaire	37/37
Adjoint administratif	C	1	1	Ttulaire	37/37
TOTAL		7,98	9		

→ Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Elles représentent 0.89 % des dépenses de fonctionnement et correspondent aux indemnités des élus.

→ Les charges financières (Chapitre 66)

Les charges financières s'élèvent à 31 325.02€ et représentent 2.09 % des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts en cours : emprunt Banque Populaire et Ligne de Trésorerie Interactive.

→ Amortissements et autres opérations d'ordres (Chapitre 042)

Nous retrouvons dans ce chapitre les écritures comptabilisant les amortissements en cours : mobiliers, matériel informatique, climatisation.

→ Evolution des dépenses de fonctionnement entre le CA 2023 et le CA 2024

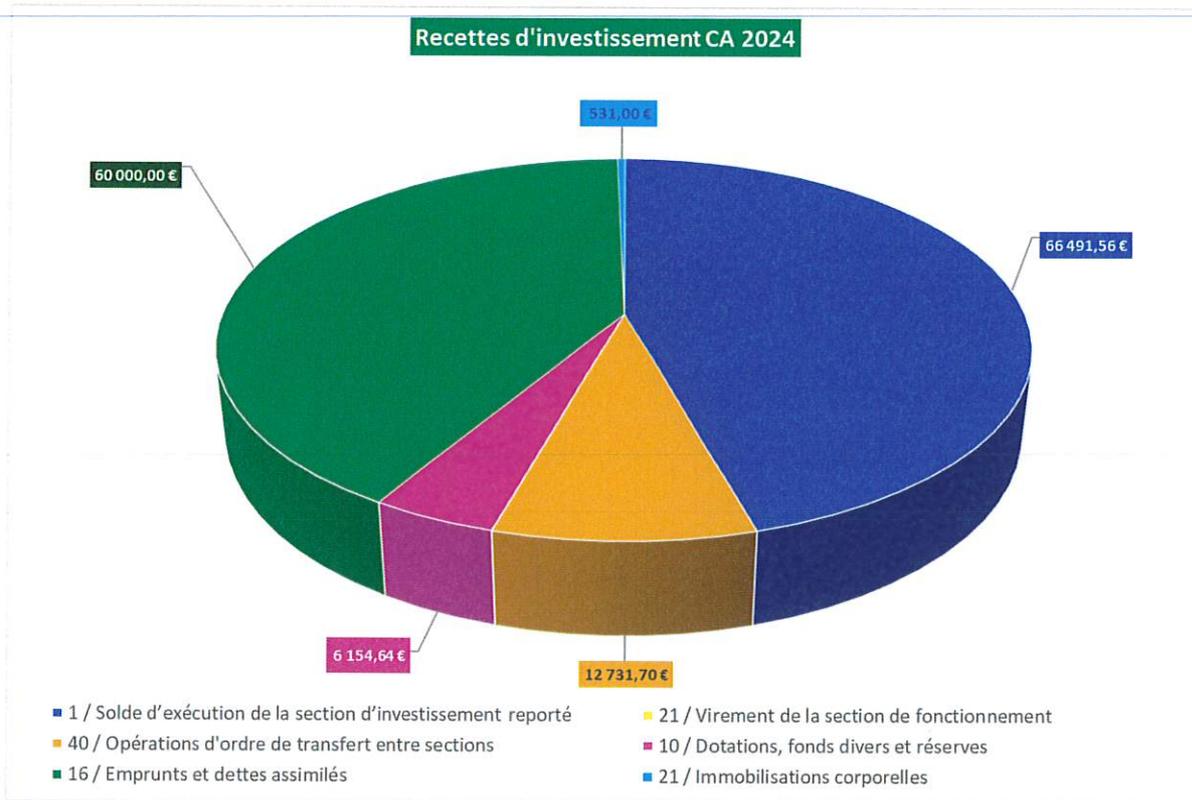
	CA 2023	CA 2024	Evolution en %
Chapitre 11	496 847.04 €	570 290.82 €	+ 14.78%
Chapitre 12	880 948.06 €	865 123.90 €	-1.77%
Chapitre 65	13 035.29 €	13 412.95 €	+ 2.89%
Chapitre 66	0.00 €	31 325.02 €	+313.25%
Chapitre 67	900 €	0 €	-100.00%
Chapitre 042	21 442.20 €	12 731.70 €	-40.62%
Total	1 413 172.59€	1 492 884.39 €	+ 5.64%

La section de fonctionnement clôture avec un résultat cumulé négatif de -291 386.05 €, le résultat de fonctionnement reporté ne suffisant plus à couvrir le déficit en 2024.

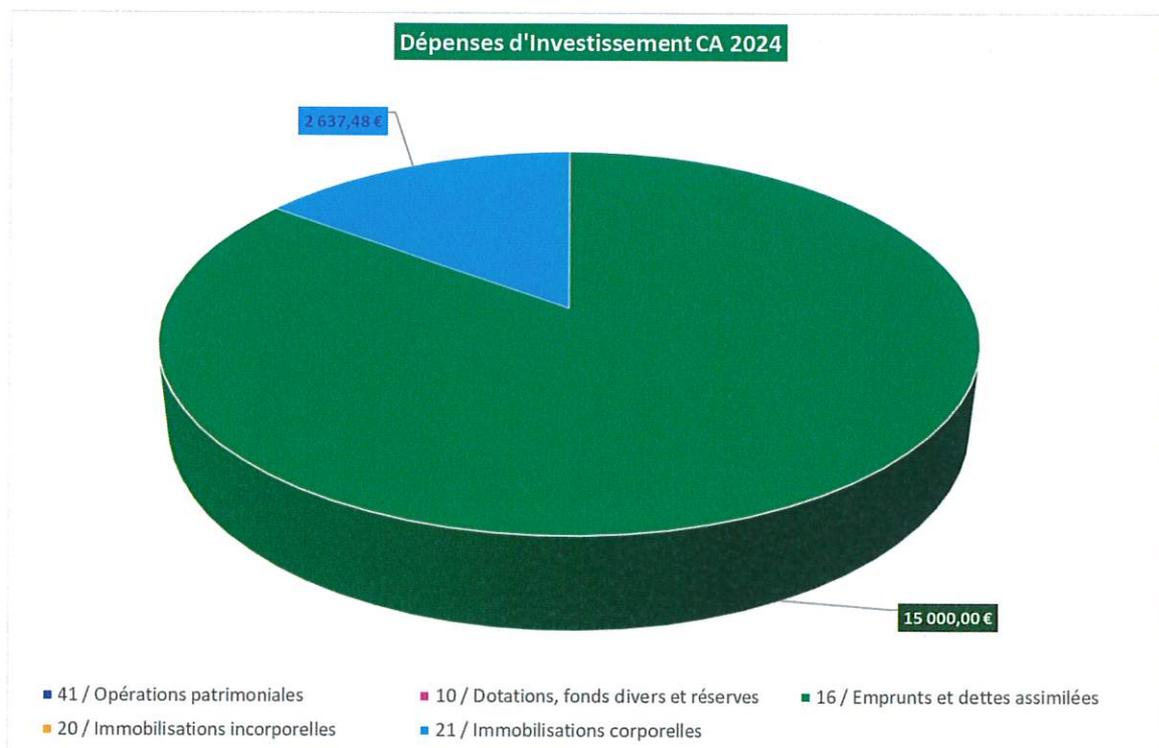
II – Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000.00 €	15 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	58 000.00 €	2 637.48€
TOTAL (a)		73 000.00 €	17 637.48 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 491.56€	66 491.56€
021	Virement de la section de fonctionnement	30 508.30€	0,00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 491.70 €	12 731.70€
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	6 154.64 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	60 000.00€
21	Immobilisations corporelles	0.00	531.00€
TOTAL (b)		109 491.56 €	145 908.90€
Résultat de l'exercice 2024 (b-a)	128 271.42		

→ Répartition des recettes d'investissement



→ Répartition des dépenses d'investissement



La section d'investissement se clôture avec un excédent de 128 271.42 € pour l'exercice 2024. Le montant des recettes est constitué par l'emprunt réalisé à la Banque Populaire, le FCTVA, des opérations d'ordre et un remboursement de matériel non restitué.

Le montant des dépenses est constitué d'achats de matériel de bureau et du paiement des échéances du capital de l'emprunt réalisé à la Banque Populaire.

→ Les emprunts

Un emprunt de 60 000€ a été souscrit auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté pour une durée de 48 mois (2024 à 2027) avec amortissement constant du capital à un taux d'intérêt de 4.150% afin de faire face à des travaux sur le bâtiment à la suite d'infiltrations d'eau. L'encours au 1er janvier 2025 :

Endettement pluriannuel		Date : 21/02/2025 13:31
373 - MIFE		

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2025 au 31/12/2028 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	16 634,07 €	1 634,07 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
2026	16 011,56 €	1 011,56 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
2027	15 389,07 €	389,07 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €

Une ligne de trésorerie de 600 000€ renouvelée en juillet 2024 auprès de la Caisse d'Epargne a été également décaissée en totalité sur l'exercice 2024.

III – SYNTHÈSE

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Résultat ou solde reporté	102 527.96		66 491.56	
Réalisé 2024	1 098 970.38	1 492 884.39	79 417.34	17 637.48
Total	1 201 498.34	1 492 884.39	145 908.90	17 637.48
Solde d'exécution budgétaire 2023	- 291 386.05		128 271.42	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution budgétaire avec reste à réaliser	- 291 386.05€		128 271.42€	
Solde cumulé	- 163 114.63€			

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget général du syndicat mixte MIFE, comme présenté ci-dessus,

AUTORISE Madame la vice-présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical
Fait à Belfort, le 03 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 03 avril et de la publication le

La vice-Présidente,
Mme KEPEL-CHARIF

**Syndicat Mixte de Gestion
de la M.I.F.E.**
Place de l'Europe - BP 90159
90003 BELFORT Cedex
Tél. 03 84 90 40 00 - Fax 03 84 90 40 26